

Commune de LA CHAIZE LE VICOMTE
Procès-verbal de la réunion du
Conseil Municipal du 05 février 2019

L'An deux mil dix-neuf, le cinq février à 20h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Yannick DAVID, Maire.

PRESENTS : M. Yannick DAVID ; Mme Christine RAMBAUD-BOSSARD ; Mme Lucie SOULARD ; M. Jean NICOU ; Mme Nathalie CHUPEAU ; M. Antoine REMBAUD ; M. Pascal BONNIN ; M. Franck RAUTUREAU ; Mme Annie HENRY ; Mme Béatrice ROBION ; Mme Sophie THOUZEAU ; Mme Carole DESPORTES ; Mme Karine ALLAIN ; M. Sébastien LECOMTE ; M. Aurélien DOUILLARD ; Mme Brigitte DOGUIN ; M. Jacques MURAIL ; M. Jonathan DERER.

REPRÉSENTÉS :

M. Yannick RAMBAUD donne pouvoir à Mme Annie HENRY,
M. Yvonnick PAPIN donne pouvoir à M. Jonathan DERER.

ABSENTS : M. Cédric de LINAGE ; Mme Diane d'AREXY.

Secrétaire de séance élu : Aurélien DOUILLARD

Date de convocation : 28 janvier 2019

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 19 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

1/ Vente terrain à Vendée Habitat

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du projet des 4 saisons, il est proposé de céder la parcelle AD 284 au prix d'un euro symbolique.

Ce terrain représente un intérêt dans la distribution du quartier « Les 4 saisons », et sera réintégré dans le patrimoine de la commune lors de la rétrocession de voirie.



Madame Christine RAMBAUD-BOSSARD ne participe pas au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable aux conditions de vente précitées, et autorise Monsieur le Maire à signer les pièces relatives à cette affaire.

2/ Acquisition du bâtiment EHPAD Payraudeau

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors du Conseil Administration de l'EHPAD Payraudeau du 24 janvier 2019, il a été acté la cession du bâtiment dit « Le Château » et la dépendance Sainte Thérèse au profit de la commune à titre gracieux.

Ce bâtiment fait partie du patrimoine de la commune. D'une part sur le plan historique, car sa construction fût l'une des conditions sine qua non de la donation Payraudeau, bienfaiteur de la commune à la fin du XIXème siècle. D'autre part, ce bâtiment est une fierté pour l'ensemble des vicomtaises et vicomtais du fait de son apparition dans le film « Les vieux de la vieille ».

Monsieur le Maire souligne l'engagement plein et entier de la commune dans la préservation de ses joyaux architecturaux et culturels. Une étude quant au devenir de ce bâtiment sera lancée dans les mois à venir.

L'ensemble des frais liés à cette cession à savoir les diagnostics immobiliers, les frais de bornage et les droits d'enregistrement seront supportés par la commune, et ce dans un souci de préservation du coût journalier pour les résidents.

Monsieur DERER souhaite savoir si l'allée centrale est prévue dans l'acquisition.

Monsieur le Maire répond que les conditions de ventes ne sont pas encore définies, et que la question d'une servitude de passage se pose.

Monsieur DERER se questionne sur le financement de la réparation de la toiture et le cadre de cet accord de financement.

Monsieur le Maire répond que la commune a un engagement de précontrat de vente, et cette relation précontractuelle a permis le financement de la réparation de la toiture.

Monsieur DERER informe le Conseil Municipal que le groupe minoritaire ne prendra pas part au vote au vu des conditions précitées.

Madame DOGUIN signale que le lègue initial était fait pour une maison de retraite.

Monsieur le Maire assure que le contenu du lègue est beaucoup plus large puisqu'il concerne des œuvres sociales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 16 voix pour, 0 voix contre et 4 absentions, se prononce favorablement sur l'acquisition à titre gracieux du bien ci-dessus mentionné et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

3/ Nommage et numérotation quartier 4 saisons

M. le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le nommage et la numérotation de rues et des parcelles situées sur la commune et notamment dans le quartier « Les 4 Saisons » :

- Rue principale : rue du Soleil Levant
- 2 impasses :
 - Impasse de l'Eté
 - Impasse de l'Automne

Une erreur s'est glissée dans la numérotation des rues. Monsieur le Maire propose d'annuler cette délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, annule cette délibération.

4/ Numérotation le Pont Bardon

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'appliquer une numérotation aux habitations du lieu-dit « Le Pont Bardon ».



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la numérotation des habitations du lieu-dit « Le Pont Bardon » et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

5/ Convention de partenariat favorisant la disponibilité des sapeurs pompiers volontaires

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que certains sapeurs-pompiers volontaires parents rencontrent parfois des difficultés à se rendre disponible pour remplir leurs missions à certaines heures de la journée compte-tenu du fait qu'ils assurent la garde de leur(s) enfant(s).

Afin de consolider et de maintenir les secours de proximité et d'améliorer la disponibilité opérationnelle des sapeurs pompiers volontaires notamment en journée, le SDIS sollicite la mise en place d'une convention (annexe 4) afin de déterminer les modalités et les conditions de prise en charge ponctuelle des enfants des sapeurs pompiers volontaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, se prononce favorablement sur la convention de partenariat favorisant la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

6/ Nommage du circuit touristique, fruit du travail du CME

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal que le Conseil Municipal des Enfants a proposé d'aménager le point central de la Vendée et de valoriser le patrimoine de la commune au départ de ce point, avec un circuit touristique.



Le CME propose de nommer ce circuit « Circuit Cœur de Vendée ».

Madame DOGUIN informe le Conseil Municipal que les élus de la minorité voteront contre cette délibération. En effet, elle pense que la formulation de la délibération n'est pas conforme puisque ce n'est pas une profession de foi des enfants mais une proposition du Conseil Municipal.

Monsieur NICOU atteste que ce n'est pas le Conseil Municipal qui a exprimé cette demande mais bien le Conseil Municipal des Enfants qui s'est emparé du dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 16 voix pour et 4 voix contre, approuve le nommage du circuit touristique.

7/ Débat d'Orientations Budgétaires

Vu la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les instructions budgétaires et comptables portant sur le débat d'orientation budgétaire,

Considérant que le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du Budget de la Commune pour les communes de plus de 3500 habitants ;

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la loi prévoit que les communes de 3500 habitants et plus doivent débattre d'orientations budgétaires dans les deux mois précédant le vote du budget primitif. En l'espèce, le vote du budget est prévu pour le 12 mars 2019.

Le DOB a pour but de renforcer la démocratie participative en instaurant une discussion au sein de l'Assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité.

Monsieur DOUILLARD expose :

Les prévisions 2019 sont travaillées selon 3 objectifs :

- **Des efforts de gestion**

Pour l'année 2018, on constate une augmentation des recettes due aux impôts et taxes indirects ainsi qu'une légère érosion des dépenses. Cette baisse amorcée des dépenses de fonctionnement est le signe des efforts de la collectivité engagés depuis 2014 sur le maintien des charges et la recherche d'économies.

Ainsi, depuis quelques années,

- la part des charges à caractère général tend à diminuer, grâce aux efforts quotidiens et constants des élus et du personnel. Cela s'est traduit par une baisse de 18% des charges à caractère général dans le budget communal ;
- A cela s'ajoute une masse salariale maîtrisée, représentant 43% du budget communal. Cette maîtrise permet de contenir les charges fixes communales afin de préserver les marges de manœuvre de la collectivité.

- **Un haut niveau d'autofinancement**

Ces efforts de gestion permettent ainsi à la commune de dégager une capacité d'autofinancement (CAF) de 717 221 € pour l'année 2018. Cette CAF augmente de 116 000 € par rapport à l'année 2017.

Ce haut niveau d'autofinancement permet, en parallèle à la commune de poursuivre sa politique de désendettement. Ainsi, malgré un nouvel emprunt de 2M€ contracté en 2017, la capacité de désendettement de la commune est estimée à 4.5 années à la fin du mandat. Cette capacité de désendettement est quasi-équivalente à celle de 2014, démontrant ainsi que le nouvel emprunt sera absorbé sur ce présent mandat.

D'autant que le seuil de vigilance préfectoral de la dette des communes a été rehaussé à 12 années. La Chaize-le-Vicomte présente donc une santé financière satisfaisante.

- **Un haut niveau d'investissement**

Grâce à cette capacité d'autofinancement importante, la commune de la Chaize-le-Vicomte peut donc envisager l'avenir sereinement. Le montant d'investissement sur le mandat est estimé à environ 15,5 millions d'€. Pour l'année 2019, le budget d'investissement est estimé à 2,6 millions d'€ avec notamment

- la réalisation du parking de la salle du Moulin Rouge,
- la création d'une nouvelle salle de sports ainsi que deux courts de tennis couverts,
- l'aménagement des liaisons douces,
- le subventionnement du projet Cieutat avec Vendée Logement et du projet des 4 saisons avec Vendée Habitat permettant de répondre à nos obligations issues de la loi SRU en matière de logement social.

De plus, la poursuite des acquisitions foncières permet à la commune de consolider son patrimoine foncier et maîtriser ainsi son urbanisation future.

Priorité du mandat, la rénovation des entrées de bourg a représenté la plupart des investissements majeurs de ces premières années avec la réalisation de la rue de la gare, la rue de Pot de Vin et la rue du Moulin rouge. Les travaux et réflexions vont désormais débiter pour la rue des Frères Payraudeau avec, dans un premier temps, la rénovation et extension de l'éclairage public ainsi que la réalisation par la Roche-sur-Yon Agglomération d'une liaison douce pour sécuriser les voies piétonnes. Enfin, 2019 verra la poursuite des travaux de rénovation de l'église Saint Nicolas.

Grâce à ce cercle vertueux, tous ces investissements se feront donc sans emprunt nouveau, sans augmentation des taxes et avec un autofinancement géré de la commune.

Monsieur DERER questionne le Conseil Municipal sur l'engagement de la commune pour le projet Cieutat.

Monsieur le Maire répond que le montant est de 66 000 € pour répondre aux engagements pris dans le cadre du PLH.

Monsieur DERER s'interroge également si le parking de ce projet est privé.

Monsieur REMBAUD répond que non, seulement 3 places seront intégrées au projet Cieutat, le reste sera un public.

Pour conclure son propos, M. DERER a remercié la clarté et la qualité de la présentation.

Monsieur le Maire souhaite conclure par le fait que les services ont été à la manœuvre avec un souci constant de maîtriser les budgets notamment en termes de ressources humaines. Les adjoints, chacun dans leur délégation, ont respecté les consignes et ont cherché à faire des économies. C'est grâce à toutes ces actions qu'un cercle vertueux a pu être mis en place à La Chaize-le-Vicomte, et nous permet aujourd'hui d'être cités en exemple au sein des collectivités de Vendée sur notre gestion. Il faut donc maintenir les efforts.

Le Conseil Municipal constate, à l'unanimité, que le Débat d'Orientations Budgétaires 2019 s'est déroulé conformément à la réglementation en vigueur.

8/ Validation du coût du programme de la salle de sports

Monsieur le Maire rappelle au conseil Municipal que le projet de construction de la salle de sports a été soumis à l'approbation du Conseil Municipal lors de la séance du 13 novembre 2018.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le programme (annexe 7) concernant ce projet qui servira de base au concepteur pour élaborer leurs premières esquisses. Il a pour objet de définir les données, les besoins, les exigences et les contraintes auxquels devra répondre le projet.

Le coût de la construction a été évalué à 1 650 000 € HT hors mobilier et VRD.

Monsieur DERER se demande si les fuites de la salle de sports actuelle sont réparées.

Monsieur RAUTUREAU répond que les réparations ont été faites la 1^{ère} semaine de janvier. L'objectif est de supprimer les dômes qui causent ces fuites.

Monsieur DERER souhaite savoir si l'ancienne salle sera requalifiée quand la nouvelle sera créée.

Monsieur le Maire pense que oui, en fonction des demandes des associations, notamment le basket, le badminton et le palet. Les écoles continueront également à l'utiliser.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide ce programme ainsi que le coût de la construction.

9/ Objet : AUTRES SUJETS ABORDES

Informations sur les mandats passés depuis le dernier Conseil Municipal

Préemptions

Questions Diverses :

- Conseil du développement Intercommunal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il s'agit de nommer 4 élus pour ce Conseil. Il propose de nommer 3 noms pour la majorité et 1 nom pour la minorité.

Il est convenu par l'ensemble du Conseil Municipal, de transmettre les noms après réflexion de chaque groupe.

Fin de séance à 21h00